



Le rôle-conseil

Droits d'inscription

Membres et candidats à l'exercice : 55 \$
Étudiants inscrits : 27,50 \$
Étudiants - Mentorat universitaire : 27,50 \$
Membres de 65 ans et plus : 27,50 \$
Membres d'un organisme partenaire de l'OTTIAQ : 55 \$
Non-membres : 99 \$

M'inscrire



Description

Le rôle-conseil du traducteur :
contrainte ou valeur ajoutée?

Certains professionnels, comme les notaires et les avocats, sont tenus de conseiller leurs clients. À défaut, leur responsabilité peut être mise en cause. Qu'en est-il du traducteur? Si le Code de déontologie de l'OTTIAQ est muet à ce sujet, la Grille de compétences du membre agréé fait état, quant à elle, d'une compétence de « conseiller » assortie d'un objectif et d'indicateurs.

Nous essaierons de démontrer, d'une part, qu'il ne s'agit pas d'un rôle nouveau pour le traducteur — nous conseillons nos clients souvent sans même nous en rendre compte — et, d'autre part, que ce qui pourrait être perçu comme une contrainte est en fait une valeur ajoutée qui peut nous aider à prendre notre place comme professionnels, à faire la promotion de notre titre et donc à modifier la perception à l'égard de notre profession. Nous aborderons des thèmes comme le rôle du traducteur à titre de communicateur et de « partenaire commercial », les obligations juridiques, la responsabilité professionnelle et la signature des traductions, l'intégration de la traduction dans le cycle de production des documents, la cohérence et l'uniformisation (terminologiques, phraséologiques et textuelles), le respect du public cible et l'intégration du rôle-conseil à la formation universitaire ou professionnelle.

Formateur

Réal Paquette, traducteur agréé

Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en études hispaniques (1979) et d'une maîtrise en traduction (1982), Réal Paquette a terminé la scolarité de doctorat en littérature comparée (1985) à l'Université de Montréal.

Il a toujours combiné deux passions : la traduction et l'enseignement. De 1982 à 1984, il a été chargé de cours en langue espagnole à l'Université de Montréal. Puis il a dirigé l'École de traduction de l'Université de Saint-Boniface (Manitoba) de 1984 à 1988. À partir de 1988, il est devenu chargé de cours en traduction à l'Université de Montréal et il a enseigné sporadiquement à l'Université Concordia. Il a aussi été l'accompagnateur de l'équipe de l'Université de Montréal aux Jeux de la traduction de 2006, année de leur création, jusqu'à 2014. Il a pris sa retraite de l'enseignement universitaire en mai 2015.

Devenu praticien en 1980 puis traducteur agréé en 1988 (Société des traducteurs du Québec), M. Paquette exerce sa profession en pratique privée. À l'OTTIAQ, il a été mentor et membre de divers comités et groupes de travail (communications, formation, mentorat). Il est également l'auteur des ateliers de formation continue L'adaptation publicitaire et Le rôle-conseil du traducteur : contrainte ou valeur ajoutée?

Réal Paquette a été premier vice-président, Affaires professionnelles, en 2010-2011, puis deuxième vice-président, Communications, en 2011-2012. Il a été président du conseil d'administration de 2012 à 2018.

Grand amateur de Cervantès, il est cependant persuadé de ne pas se battre contre des moulins à vent : il estime que la formation de la relève et la valorisation du titre sont au cœur même de la reconnaissance professionnelle.